https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3934

Concours de recrutement des enseignants session 2012

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM - Année scolaire 2010-2011 (archives) -

Date de mise en ligne : lundi 23 mai 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le ministère vient de faire paraître les conditions d'accès aux différents concours, et les calendriers des inscriptions et des épreuves :

Calendrier

– Les inscriptions sont ouvertes du mardi 31 mai 2011 à midi au mardi 12 juillet 2011 à 17 heures sur www.education.gouv.fr/recrutement
– Mardi 27 et mercredi 28 septembre 2011 : épreuves écrites du CRPE
– Novembre 2011 : épreuves écrites du Capes, du Capet, du CAPLP et du CRCPE
– Mars - avril 2012 : épreuves écrites de l'agrégation
– Septembre 2012 : affectation des professeurs stagiaires en écoles ou établissements scolaires

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques d'accès au concours (mère ou père de trois enfants, troisième concours, discipline professionnelle des concours professionnels, etc.) sont toujours en vigueur.

Les candidats aux concours de recrutement de l'enseignement privé sous contrat passent les mêmes épreuves que ceux des concours correspondants de l'enseignement public.

Inscription aux concours externes de la session 2012

Peuvent s'inscrire aux concours externes :
– les étudiants titulaires d'un M2
– les candidats inscrits en dernière année de master (M2) au 1er septembre 2011
– les étudiants qui ont validé un cycle d'études postsecondaires d'au moins quatre années

S'agissant de l'agrégation, les candidats devront justifier d'un master ou d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires à la date du prononcé de l'admissibilité.

Inscription aux concours internes de la session 2012

Les candidats (enseignants non titulaires, assistants d'éducation...) recrutés avant le 30 juillet 2009 peuvent se présenter s'ils remplissent les anciennes conditions de diplôme (généralement la licence) et d'ancienneté de services.

Ceux recrutés après le 30 juillet 2009 doivent remplir les conditions de diplôme requises des candidats aux concours externes (la possession d'un M2 à la publication des résultats d'admissibilité) et d'ancienneté de services.

Pré-requis demandés aux candidats dès la session 2012

À partir de la session 2012 des concours, deux pré-requis seront exigés des candidats :

Copyright © SNES Dijon

– une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES)
– une certification en informatique et Internet (C2i)

Ces deux certifications répondent à un objectif de maintien du niveau de qualification et de formation des personnels enseignants et d'éducation.

Un candidat aux concours externe recruté au niveau du master devra détenir ces certifications à la date de sa nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Un candidat aux concours externes (Capet et CAPLP et ayant eu notamment la qualité de cadre et justifiant de pratique professionnelle) et un candidat aux concours internes et aux troisièmes concours devront détenir ces certifications à la date de leur titularisation.

Un dispositif d'équivalence sera mis en place.

Origine des informations : http://www.education.gouv.fr/cid250...

Copyright © SNES Dijon